

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accuse de reception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20180918-D\_18\_09\_2018\_16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2018

Affichage : 27/09/2018

**Délibération n°18-09-2018-016**

*7.5 Subventions*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du mardi 18 septembre 2018*

Date de convocation	12 septembre 2018
Date d'affichage	12 septembre 2018

Membres en exercice	55
Membres présents ou représentés	51 (dont 11 pouvoirs)
Votants	45 (dont 10 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 18 septembre à 18 H 30  
le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente de Tuffé Val de la Chéronne, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

**Etaient présents :** M. Eric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, Mme Monique CAHU, M. Nicolas CHABLE, M. Jean-Pierre CIRON, M. Gérard CLEMENT, M. Dominique COUALLIER, Mme Liliane DENIS (représentant M. Lucien BRETON), M. Michel DIVARET, M. Claude DROUET, M. Jean DUMUR, M. Jean-Paul DUBOIS (ayant reçu pouvoir de Mme Sylvie SEQUEIRA), Mme Patricia EDET (ayant reçu pouvoir de Mme Pascale LEVÉQUE), M. Dominique EDON, M. Philippe GALLAND (ayant reçu pouvoir de M. Gaëtan THOMAS), M. Yves GOULLIER, M. Claude GRIGNON, M. André-Pierre GUITTET, M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Cécile KNITTEL (ayant reçu pouvoir de Mme Camille MORIN-BURRE), M. Christian LANDEAU, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Hélène TROUILLOT), Mme Marie-Thérèse LEROUX (ayant reçu pouvoir de Mme Patricia VILLARMÉ), Mme Marie-Françoise LOGÉ-STANCZYK, M. Bernard MALLET, M. Michel MARY (ayant reçu pouvoir de Mme Josette JACOB), M. Jannick NIEL, M. Willy PAUVERT, M. José PLANS, M. Thierry RENVOIZE (ayant reçu pouvoir de M. Daniel GUEDET), M. Didier REVEAU (ayant reçu pouvoir de M. Didier TORCHÉ), M. Michel ROUAUD, M. François ROULEAU, M. André ROULLIER, M. Denis SCHOEFS, M. Jacky TACHEAU (ayant reçu pouvoir de M. Thierry BODIN), M. Xavier TERRIER, M. Jean THOREAU (ayant reçu pouvoir de Mme Sophie DOLLON), Mme Jeannine VENDÔME.

**Etaient excusés :** M. Thierry BODIN (ayant donné pouvoir à M. Jacky TACHEAU), M. Pierre BOULARD, M. Lucien BRETON (représenté par Mme Liliane DENIS), M. Alain COUTURIER, Mme Sophie DOLLON (ayant donné pouvoir à M. Jean THOREAU), Mme Sylvie FAVRET, M. Daniel GUEDET (ayant donné pouvoir à M. Thierry RENVOIZE), Mme Josette JACOB (ayant donné pouvoir à M. Michel MARY), M. Michel LANDAIS, Mme Pascale LEVÉQUE (ayant donné pouvoir à Mme Patricia EDET), Mme Camille MORIN-BURRE (ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL), Mme Sylvie SEQUEIRA (ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul DUBOIS), M. Gaëtan THOMAS (ayant donné pouvoir à M. Philippe GALLAND), M. Didier TORCHÉ (ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (ayant donné pouvoir à Mme Michèle LEGESNE), Mme Patricia VILLARMÉ (ayant donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX).

**Secrétaire de séance :** Mme Marie-Line LEDRU

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

### DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT N°1 À LA CONVENTION D'AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE SIGNÉE AVEC LA CUMA DES CINQ CHARMES

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention attributive d'une aide européenne (FEADER), du Ministère en charge de l'agriculture et de la Région Pays de la Loire au titre de l'opération 4.1.2 PCAE volet végétal régional du Programme de développement rural régional des Pays de la Loire

Vu la demande d'aide à l'investissement déposée le 1er février 2017 par la CUMA des CINQ CHARMES

Vu le régime cadre exempté de notification n°SA49435 relatif aux aides en faveur des PME actives dans la transformation et la commercialisation de produits agricoles pour la période 2015-2020 ;

Vu la convention d'aide à l'immobilier d'entreprise signée le 20 juillet 2018 entre la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise et la CUMA des CINQ CHARMES,

Vu le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

**RAPPELLE** que par convention en date du 20 juillet 2017, la Communauté de communes a octroyé une aide à la CUMA des Cinq Charmes pour son projet de rénovation immobilière.

**EST INFORME** qu'une erreur matérielle de calcul s'est insérée dans la délibération et la convention correspondante empêchant le paiement de ladite subvention.

**PREND ACTE** que sur un montant total de travaux de 151 623,03 € HT dont 110 874,29 € HT subventionnés au titre du PCAE végétal, la Communauté de communes peut subventionner les travaux restants de rénovation immobilière soit une dépense éligible de 40 748,74 € HT qui correspond aux quatre devis suivants :

Société	Nature des travaux	Montant HT
SARL BEZARD TP	Aménagement cour et chemin + réseaux d'eaux pluviales	39 713,09 €
AGRIAL	Achat portillon	277,40 €
SAS CRUCHET	Pieux	100,00 €
THOREAU	Porte atelier	658,25 €
Total		40 748,74 €

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

**DECIDE** d'octroyer une aide économique à la CUMA des CINQ CHARMES de 30 % sur le montant HT des dépenses éligibles plafonné à 12 500 € soit une aide de 12 224,62 € au regard de l'intérêt de cette opération immobilière et compte-tenu de ses compétences en matière de développement économique (art. L.5214-16-2° du CGCT), y compris en faveur des entreprises du secteur agricole de la CC.

**AUTORISE** le Président à signer l'avenant correspondant et à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 45

Voix contre : 0

Abstention : 0

*MM. GUITTET, HERMELINE, DUMUR, ROULEAU, Mme LEROUX n'ont pas pris part au vote et le pouvoir de Mme VILLARME n'a pas été retenu dans le décompte des votes.*

Fait et délibéré en séance publique

Le 18 septembre 2018

Pour extrait conforme

Le 18 septembre 2018

Le Président,

M. Didier REVEAU

